

15 mai 2009

M. Darcos vient de reculer sur la masterisation des concours de recrutement en 2009. FO se prononce pour l'abandon de l'intégralité du projet de masterisation c'est la volonté des enseignants et des étudiants!

Ce que les ministres Darcos et Pécresse voudraient supprimer :

- Le droit de se présenter aux concours de recrutement dès la licence (bac + 3) ou la maîtrise (bac+4) pour l'agrégation.
- Le droit d'être fonctionnaire d'Etat stagiaire, immédiatement après sa réussite au concours et la rémunération au premier échelon du corps de recrutement.
- Le droit de bénéficier pendant cette année de fonctionnaire stagiaire, de la formation professionnelle initiale, avec un service d'enseignement très allégé, l'aide de conseillers pédagogiques, une formation en IUFM.



Ce que les ministres voudraient imposer :

➤ **Le projet des ministres Darcos et Pécresse impose aux étudiants candidats aux concours d'être titulaires d'un Master 2 (bac + 5) pour être recrutés comme professeurs de l'enseignement primaire et secondaire.**

• Les ministres ont invoqué le prétexte d'une revalorisation des rémunérations des enseignants. Outre qu'aucune proposition d'augmentation de traitement n'a été faite par les ministères, qui peut croire que, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires dont est victime toute la Fonction publique, les salaires des futurs enseignants vont tous être mis au niveau du corps des agrégés ? Par ailleurs, les ministres passent sous silence qu'avec le report d'un an de

l'année du concours, les jeunes enseignants perdent une année complète de traitement soit de 16 à 18000 euros de salaire annuel comme professeur stagiaire.



• L'exigence des 5 années d'études après le bac, c'est une sélection aggravée des étudiants qui se destinent à l'enseignement.

• La condition obligatoire d'obtention d'un master 2 délivré par des universités autonomes, c'est la voie ouverte à la régionalisation des concours.

➤ **Le projet impose à tous les candidats d'effectuer, avant les concours, des stages d'observation en M1 (master 1ère année) et des stages en responsabilité dans des classes, à raison de 108 heures rémunérées 3000 euros en M2 (master 2ème année).**

- Les étudiants en M1 et /ou en M2 (en stage d'observation et en stage de responsabilité de classe) seront placés sur le terrain, en lieu et place de la formation professionnelle en IUFM.
- Des étudiants dont la qualification disciplinaire et professionnelle n'est pas attestée remplaceront pour 30 euros de l'heure des professeurs titulaires recrutés par concours.
- Des étudiants préparant des masters vont être obligés d'assumer, en plus de leur cursus universitaire et souvent en plus d'un travail salarié, la prise en charge de classes en responsabilité.

C'EST CE QU'ON APPELLE LA MASTERISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE !

➤ **Le conditionnement de la réussite aux concours à la validation d'un master 2 qui ne peut avoir lieu avant bac + 5 : c'est la « mastérisation » des concours.**

➤ **Le projet supprime le service allégé pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, après le succès au concours ; il réduit le temps de formation à un 1/3 de service, en imposant 2/3 de service d'enseignement en responsabilité et cela dès le 1er septembre 2010 pour les lauréats de la session de 2010.**

- Cette mesure permet au ministère d'économiser des milliers de postes de stagiaires dès 2010.

➤ **Le projet réduit considérablement les exigences disciplinaires des nouveaux concours.**

Les concours de 2010 seront encore organisés sur la base actuelle. Mais le ministère cherche à imposer en 2011 la réduction du nombre des épreuves et à leur donner un caractère moins exigeant sur le plan de la qualification disciplinaire. La mobilisation des enseignants du supérieur et des étudiants a contraint le mi-

nistère à maintenir pour l'année 2009-2010 les dispositifs actuels en ce qui concerne les épreuves du concours et les conditions d'inscription en IUFM mais le ministère n'a pas pour autant renoncé à la modification des épreuves du concours pour les années à venir.



➤ **Le projet entraîne la dénaturation des masters universitaires pour les adapter aux « nouveaux » concours.**

Nos collègues du supérieur ont refusé de rendre au Ministre les projets de maquettes des nouveaux masters articulés aux concours d'un nouveau type car ils signifiaient une régression considérable de leur valeur

universitaire. Il ne s'agirait plus de masters vraiment disciplinaires mais de masters d'enseignement n'ouvrant pas la possibilité de préparer un doctorat.

➤ **Le projet s'inscrit dans le cadre des suppressions massives de postes de fonctionnaires :**

En 2009, 7000 recrutements environ dans le premier degré au lieu des 10000 en 2008, pour le second degré 8600 recrutements pour 18300 départs en retraite. L'impératif gouvernemental de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux étant plus que

jamais réaffirmé, le prétexte de la masterisation du recrutement sera utilisé pour faire appel à des embauches « hors concours » et hors statut de plus en plus massives jusqu'à extinction des corps d'enseignants fonctionnaires d'état.

L'enjeu véritable de cette réforme :

- Recourir de manière massive à des contractuels et vacataires parmi les étudiants détenteurs d'un master qui n'auront pas été reçus au concours. Avec cette réforme dite de masterisation, c'est un réservoir de main d'oeuvre à bon marché que l'Etat est en train de constituer par le vivier des reçus (au master) – collés (aux concours).
- Remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat pour TOUS les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Les « reçus-collés » :

Actuellement, il y a 85 000 collés aux concours sur 100 000 candidats. Sur ces 100 000 candidats, une majorité a passé le concours après une année de préparation en IUFM, les autres le passant simultanément à des études en M1, M2, voire en doctorat, voire même pour certains d'entre eux au parallèle à une activité professionnelle..

Il est clair que les "reçus-collés" les plus nombreux seront les reçus au M2 d'enseignement (non-sélectifs) et collés aux concours, de plus en plus sélectifs en raison de la politique de diminution du nombre de fonctionnaires, et donc du nombre de postes dans l'Enseignement public.

Quel peut être leur avenir hors de l'enseignement ?

- pas de retour vers la voie de la recherche et peu de possibilités dans les autres professions. Quelles sont les autres professions qui seraient susceptibles de leur être ouvertes ? Quelle forme prendra l'ouverture prévue « vers le monde socio-économique » en dehors de l'éducation nationale ? Comment concilier dans le master d'enseignement la présence de modules dits de « professionnalisations » vers d'autres métiers que l'enseignement, et la préparation au concours ?



- Quel peut-être l'avenir dans l'enseignement ?

Les « reçus collés » deviendront pour une grande part un vivier de contractuels sous payés, dans lequel pourront puiser aussi bien l'Education Nationale que les établissements privés.

LES ENSEIGNANTS SERONT-ILS MIEUX FORMÉS ?

AU NIVEAU DISCIPLINAIRE ? NON !

Le projet réduit considérablement les exigences disciplinaires des nouveaux concours, et le nombre d'heures d'enseignement disciplinaire.

AU NIVEAU DE LEUR QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ? NON !

La formation ne serait plus dès l'année 2011 assurée dans les IUFM.

M1+M2= des stages, sans formation réelle et préalable, sans l'aide des IUFM et de ses formateurs.

LES ENSEIGNANTS VONT- ILS OBTENIR UNE REVALORISATION DE LEURS CARRIERES ? NON !

Les ministres ont invoqué une revalorisation des rémunérations des enseignants correspondante. Reçue le 4 mai, la FNEC-FP-FO a posé la question aux directeurs de cabinets de Mr Darcos et de Mme Péresse. La réponse est claire : « on verra en 2010...on versera une prime de 1500€ aux débutants, le niveau moyen et la fin de carrière sont plutôt

bien payés ».....Il n'est donc pas question de faire une progression plus rapide dans la grille indiciaire de la fonction publique.

Contrairement aux annonces ministérielles qui avancent comme argument « la revalorisation du métier d'enseignant » et à la déclaration de la FSU qui « revendique une reconnaissance de la formation des enseignants des premiers et second degré par l'obtention d'un master », la masterisation est en réalité une véritable régression en terme de droit d'accès à une formation professionnelle rémunérée après l'obtention d'un concours de la fonction publique d'état. Lors de son annonce télévisée du 1er juin 2009 le président de la République a indiqué que la mise en place de la masterisation sera l'occasion de « mieux payer les jeunes professeurs en début de carrière. »

En réalité, cet allongement de la formation se traduira au contraire par la perte d'un an de traitement soit 16 000 euros pour un PE et 18 000 euros pour un prof certifié.

Pour FO, revaloriser les traitements exige :

- **l'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires**
- **le raccourcissement des durées de passage d'échelon**
- **la création d'un 12ème échelon en lieu et place de la « hors-classe »**

REPONSES A QUELQUES QUESTIONS :

- Des candidats aux concours externes

Années	Conditions d'inscription aux concours	Année de fonctionnaire stagiaire	Titularisation dans la fonction publique d'Etat
2009	Situation actuelle : licence (bac + 3) étudiant ou inscrit en 1ère année IUFM	Services d'enseignement très allégés : 40 % d'un service complet. Traitement mensuel du fonctionnaire stagiaire : soit 16 à 18000 euros sur l'année.	Réussite au concours + validation de l'année de stage Au mieux 5 années après le bac
2010 (période transitoire)	Variables selon le cas : - pour les présents aux épreuves de 2009 : conditions inchangées. - pour les nouveaux candidats ; inscription nécessaire en M1 en sept 09 ou inscription en M2. - Inscription en IUFM qui vaudra inscription en M1 par convention.	L'accès à l'année de fonctionnaire stagiaire est conditionné par la validation du master 1 (note 1) . Pour les stagiaires : 1/3 du service en formation et 2/3 d'un service complet d'enseignement. Note (1) : modification annoncée le 14 mai 09	Après la réussite au concours, après l'obtention du M1 et après la validation de l'année de fonctionnaire stagiaire. Titulaire AU MIEUX 5 années après le bac .
2011 (régime pérenne prévu par les ministres)	Inscription en M2 (bac + 5)	L'accès à l'année de fonctionnaire stagiaire conditionné à la validation du M2 (bac + 5)	Réussite au concours + validation du M2 + validation de l'année de stage Titulaire AU MIEUX 6 années après le bac .

- Des candidats aux concours internes

Lors de l'audience FNEC-FP-FO du 4 mai, en présence des deux directeurs de cabinet de Xavier Darcos et de Valérie Pécresse, quelques éléments de réponses, chacun appréciera...

Et les concours internes ?

« On n'en est pas là »

Alors quelles garanties que les professeurs des écoles qui passent les concours internes pour devenir certifiés puissent le faire, s'ils n'ont pas Bac+5 ? Alors quelles garanties que les PLP puissent passer certifiés, s'ils n'ont pas Bac+5 ?

Aucune !

L'agrégation existera-t-elle encore ?

« Oui, à bac+5, elle rentre dans la mastérisation. Les agrégés enseigneront dans le supérieur et les classes post-bac »,

Alors quelles garanties pour l'ensemble des professeurs titulaires qu'ils pourront devenir agrégés par concours, s'ils n'ont pas de master.....et donc Bac+5 ? Le concours COP existera-t-il encore ?

« Nous ne nous sommes pas posés la question », puis un blanc, la question suscite visiblement un embarras.

**SIGNEZ LA PETITION NATIONALE DE LA FNEC-FO
POUR L'ABANDON DE LA MASTERISATION
DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DES MAITRES**